



ASSEMBLÉE — 38e SESSION

SÉANCE PLÉNIÈRE

Point 8 de l'ordre du jour : Déclarations des délégations des États Membres

DÉCLARATION DE L'INDONÉSIE

(Présentée par l'Indonésie)

Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation des États contractants,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

1. Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Je m'appelle Evert E. Mangindaan, Ministre des transports et chef de la délégation de la République d'Indonésie. Au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie, je voudrais présenter mes remerciements sincères au Gouvernement canadien pour la chaleur de l'hospitalité qu'il a réservée à notre délégation.

2. En cette occasion, au nom de la délégation indonésienne, je voudrais féliciter chaleureusement le Président de la 38^e session de l'Assemblée de l'OACI, élu récemment. Nous sommes convaincus que grâce à votre direction avisée et à votre sagesse, nous parviendrons à des conclusions fructueuses et à de bons résultats.

3. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, le Président et les membres du Conseil, le Secrétaire général et les membres du Secrétariat de l'OACI pour les efforts louables qu'ils ont déployés afin de bien préparer cette importante réunion.

4. Monsieur le Président, pour l'Indonésie, État archipel, quatrième pays du monde par la population, 240 millions de personnes, le transport aérien est le principal moyen de communication. Il en va ainsi non seulement pour les liaisons intérieures entre les différentes villes, îles et communautés indonésiennes, mais également pour ce qui est du transport aérien international qui nous relie aux autres populations du monde. L'Indonésie, pays composé de plus de 17 000 îles, compte 233 aéroports et 67 compagnies aériennes agréées. L'année dernière, le trafic passagers dépassait 132 millions de personnes, le taux de croissance annuel moyen du trafic passagers étant de 16 % ces cinq dernières années. Selon les prévisions, cette croissance importante du secteur de l'aviation civile en Indonésie devrait se poursuivre au cours des prochaines années, compte tenu de la croissance de 6 % de l'économie nationale et de la nouvelle classe moyenne pouvant prendre l'avion. Par conséquent, le Gouvernement indonésien a pris des mesures pour mettre en place les infrastructures nécessaires à ce secteur important sur les plans

économique et social, au taux de croissance rapide, en particulier des aéroports, des services de navigation aérienne et un cadre réglementaire approprié pour les compagnies aériennes.

5. Le Gouvernement indonésien a également pris d'autres mesures pour améliorer la sécurité et la sûreté de l'aviation ainsi que l'environnement en appliquant le Plan d'action stratégique de l'aviation civile et en renforçant le respect des obligations. L'assistance fournie par la Direction de la coopération technique de l'OACI, ainsi que par les Gouvernements de l'Australie, des pays de l'UE, des États-Unis d'Amérique et du Japon, s'est révélée très efficace et est vivement appréciée. Le Gouvernement indonésien a pris toutes les mesures correctives nécessaires, conformément aux recommandations des rapports de l'USOAP et de l'ICVM de l'OACI.

6. Monsieur le Président, à la dernière session de l'Assemblée, nous avons fait état des progrès accomplis par l'Indonésie pour renforcer le secteur de l'aviation civile, en particulier par l'adoption d'une nouvelle loi relative à l'aviation civile, la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité pour tous les fournisseurs de services aériens et celle d'un programme national de sécurité de l'aviation.

7. Cette année, je suis heureux de faire état d'autres progrès, en particulier l'élaboration et la mise en œuvre du Programme national de sécurité en 2011, la mise en place d'un fournisseur unique de services de navigation aérienne appelé "AirNav Indonesia" en 2012, à la place des trois fournisseurs précédents, et la mise en œuvre du Plan d'action stratégique de l'aviation civile de l'Indonésie, qui englobe le développement de l'ensemble du secteur de l'aviation civile, notamment les aéroports et l'infrastructure. En ce qui concerne Garuda Indonesia, notre compagnie aérienne internationale bien connue, je suis heureux de noter qu'en mettant l'accent sur la sécurité opérationnelle et la qualité du service, elle a reçu deux autres prix Skytrax en 2013, à savoir « Meilleure classe économique du monde » et « Meilleurs sièges de classe économique du monde ». Cette année, elle s'est également classée au huitième rang des « Dix meilleures compagnies aériennes mondiales » du classement de Skytrax. L'année dernière, elle avait déjà reçu deux autres prix récompensant des compagnies aériennes.

8. En ce qui concerne l'environnement de l'aviation, un plan directeur d'éco-aéroport a été mis en œuvre dans les principaux aéroports commerciaux indonésiens. En effet, l'environnement est une question hautement prioritaire pour le Gouvernement de notre pays. L'Indonésie avait pris une part active à l'élaboration du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant l'aviation et l'atmosphère mondiale, contenant des renseignements détaillés pour l'évaluation et la réduction des émissions des moteurs d'aviation. Elle participe aussi activement à l'étude des questions relatives à la protection de l'environnement en aviation à l'OACI et a été nommée en 2012, par le Conseil de l'OACI, observateur au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP). En 2012, elle a été l'un des premiers États à élaborer et à présenter à l'OACI un plan d'action sur les initiatives visant à gérer les incidences de l'aviation sur les changements climatiques et à fournir des informations annuelles à jour sur les données de trafic et l'utilisation du carburant.

9. En mars de cette année, l'Indonésie et l'OACI ont annoncé la mise en œuvre d'un nouveau projet visant à améliorer la gestion des émissions de carbone provenant de l'aviation et de les réduire. Ce projet de grande ampleur, comportant des mesures pour la protection de l'environnement, sera mis en œuvre par le Ministère des transports indonésien et la Direction de la coopération technique de l'OACI. Le projet traduit la volonté de l'Indonésie de se pencher sérieusement sur les performances environnementales du secteur national du transport aérien à court et à long terme et d'appliquer le décret présidentiel sur les émissions de gaz à effet de serre.

10. Je suis heureux d'annoncer que le descriptif du projet de grande ampleur concernant les mesures pour la protection de l'environnement a été signé hier par la République d'Indonésie et l'OACI. Il démarrera au début de 2014 et durera trois ans.

11. Monsieur le Président, en tant qu'État membre engagé de longue date, depuis avril 1950, et membre du Conseil de 1962 à 2001, l'Indonésie attache une grande importance aux efforts en vue d'appuyer et de promouvoir le rôle de l'OACI en tant qu'organisation multilatérale importante. Dans cette optique, elle appuiera toujours les résolutions et recommandations de l'OACI concernant le développement de l'aviation civile. Nous souhaitons également appuyer et promouvoir le rôle de l'OACI en tant que cadre mondial de réglementation de l'aviation. Je suis heureux d'annoncer que l'Indonésie se propose d'accueillir la Conférence de l'OACI sur les négociations relatives aux services aériens, appelée ICAN, à Bali, en novembre 2014.

12. Monsieur le Président, j'ai également l'honneur d'annoncer la candidature de la République d'Indonésie à la prochaine élection du Conseil au titre de la troisième Partie. Nous estimons qu'en tant que pays ayant le plus important secteur de l'aviation civile de la sous-région, enregistrant un taux de croissance élevé sur le plan économique et dans le domaine de l'aviation civile, et compte tenu des progrès accomplis dans la modernisation de la réglementation, notre pays peut apporter une importante contribution aux activités de l'OACI. S'il est élu, il ne ménagera aucun effort ni ressource pour appuyer et promouvoir les activités de l'Organisation.

13. À notre avis, la sécurité et la sûreté de l'aviation internationale doivent continuer d'occuper un rang de priorité élevé dans le cadre des cinq objectifs stratégiques de l'Organisation. Au cours de la présente session, un nouveau Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde mis à jour sera présenté, nous invitant à passer d'un système de sécurité fondé sur l'application des règlements à un système plus proactif fondé sur l'évaluation des risques. À notre avis, cette évolution, soutenue par la méthode de surveillance continue (CMA), renforcera la sécurité de l'aviation dans le monde et nous y souscrivons pleinement. Il en va de même du concept de la nouvelle Annexe 19 concernant les systèmes de gestion de la sécurité, qui sera un jalon important en ce qui concerne la gestion de la sécurité de l'aviation dans le monde.

14. S'agissant de la sûreté de l'aviation et de la facilitation, les conclusions de la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation qui s'est tenue avec succès en 2012, seront examinées. À cet égard, nous espérons que les progrès importants accomplis sur nombre de questions par la Conférence, en particulier, pour combler les lacunes existant encore dans le domaine de la sûreté de l'aviation, seront entérinés par l'Assemblée. Dans le même temps, il ne faut pas négliger la nécessité d'assurer un contrôle simple, rapide et non intrusif. Nous estimons qu'il faudrait poursuivre les efforts déployés en ce qui concerne les deux aspects du problème que constituent la sécurité et la facilitation, notamment, en envisageant de recourir beaucoup plus à l'approche fondée sur le risque pour ce qui est des contrôles de sûreté et de l'inspection. Pour ce qui a trait aux documents de voyage lisibles à la machine, une nouvelle proposition de stratégie sera présentée dans le cadre du concept de Programme OACI d'identification des voyageurs.

15. En ce qui concerne la protection de l'environnement en aviation, nous nous engageons à participer aux efforts déployés sur le plan mondial pour réduire les émissions de carbone, notamment les émissions de l'aviation. Nous nous engageons en particulier à mettre en œuvre le Plan d'action indonésien transmis à l'OACI l'année dernière. La croissance de l'aviation ne doit pas se traduire par la dégradation de l'environnement. Il est possible d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de carbone fixés pour 2020 et, à long terme pour 2050. La croissance de l'aviation civile doit être vraiment durable, et la

réduction des émissions de carbone et autres émissions est un élément important pour atteindre cet objectif.

16. Par conséquent, nous sollicitons le précieux appui de toutes les délégations des États membres présentes à cette auguste Assemblée.

17. Dans cet espoir et en priant Dieu Tout-Puissant, nous vous présentons nos vœux les plus sincères pour la réussite de cette Assemblée.

— FIN —